

Mutations

QUOTIDIEN

Edité par la South Media Corporation Siège : rue de l'aéroport - BP 12348, Yaoundé Tél.: (237) 222 30 66 80 / 222 30 71 45/ Fax: 222 30 66 75 - Desk Douala : Rue Bebey Elamè, Tél : 699 50 46 59 - Bur.Bafoussam: Face pharmacie Madelon, Tel: 694 94 27 33 <http://www.quotidienmutations.cm>

CONTENTIEUX POSTÉLECTORAL

Seul face à sa conscience



- Visiblement embarrassé hier au cours des débats sur le recours de Maurice Kamto visant l'annulation partielle de la présidentielle, le président du Conseil constitutionnel a renvoyé l'audience y relative ce jour à 09h30 ;
- La haute juridiction rejette 16 requêtes, après près de 10h d'échanges houleux. **Page 9**

Page | Psychose postélectorale

5 | **Les populations se ravitaillent**

Page | Fecafoot

13 | **Des clubs s'attaquent aux nouveaux statuts**



Gala
Caritatif

Lundi
12
Novembre

Saphirs (salle des fêtes) - Douala



**Votre 100 peut
sauver des vies !**

E Money : 650 74 67 51 / 694 57 27 93 pour vos dons

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

ARRÊTÉ N° 000642 MINFI DU 10 OCT 2018
portant création de perceptions dans certains arrondissements.

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2007/115 du 23 avril 2007 portant création d'arrondissements ;
Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances,

ARRÊTE :

Article 1^{er}.- Sont créées, à compter de la date de signature du présent arrêté, au sein de certains arrondissements, les perceptions ci-après :

REGION DE L'ADAMAOUA*DEPARTEMENT DE LA VINA*

Arrondissement de Nyambaka

Perception de Nyambaka.

REGION DU CENTRE*DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU*

Arrondissement de Kiiki

Perception de Kiiki.

REGION DU SUD*DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO*

Arrondissement de Meyomessi

Perception de Meyomessi.

Article 2.- Les perceptions ainsi créées sont des postes comptables rattachés aux trésoreries générales de leurs circonscriptions financières.

Article 3.- Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 10 OCT 2018

Le Ministre des Finances,

**Louis Paul MOTAZE**

Pour un rééquilibrage des pouvoirs au sein des institutions de l'Etat

 Par Richard Makon*

La Constitution est la charte solennelle d'une nation, la norme juridique placée au sommet de la hiérarchie des normes. Elle définit l'étendue du pouvoir politique et son encadrement, constitue le mode d'emploi de l'organisation des institutions politiques, un catalogue des droits fondamentaux et les libertés des citoyens, et règle les rapports entre gouvernants et gouvernés. Cependant la fonction majeure de la Constitution reste l'organisation et l'encadrement du pouvoir politique.

LA CONSTITUTION ORGANISE LE POUVOIR POLITIQUE dans la mesure où, d'une part, elle détermine, d'un LA NATURE DE L'ETAT qui peut être unitaire (Cameroun, France ou Sénégal), fédéral (Allemagne, Nigeria ou USA) ou régional (Italie ou Espagne) ; de deux LA FORME DU GOUVERNEMENT qui peut être républicaine (Allemagne ou France) ou monarchique (Grande-Bretagne ou Espagne) ; de trois LA FORME DU REGIME POLITIQUE (parlementaire ou présidentiel). D'autre part, ELLE REPARTIT LES POUVOIRS ENTRE LES INSTITUTIONS DE L'ETAT, d'abord à travers LA SÉPARATION DES POUVOIRS (entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire), ensuite à travers LA REPARTITION de ces trois (03) pouvoirs au sein des diverses institutions de l'Etat (le judiciaire par exemple sera partagé entre les juges civile, administratifs et le juge constitutionnel), enfin à travers la fixation des modes de désignation des gouvernants (suffrage universel direct, suffrage indirect).

LA CONSTITUTION ENCADRE LE POUVOIR POLITIQUE dans la mesure où elle est porteuse d'une PHILOSOPHIE POLITIQUE, énonce LES DROITS FONDAMENTAUX du citoyen et fonde L'ETAT DE DROIT.

Pour toutes ces raisons la Constitution sera toujours au cœur des luttes de pouvoir et au centre

des propositions de reformes des candidats à une élection présidentielle. À la faveur du scrutin du 07 octobre 2008, le Cameroun n'a pas fait exception. Tous les candidats ont en effet proposé soit l'élaboration d'une nouvelle Constitution, soit la révision de celle existante, avec pour dessein ultime de procéder à LA MODIFICATION LA NATURE DE L'ETAT, passant ainsi de l'Etat unitaire à un Etat fédéral ou régional. Sans se prononcer sur ces propositions dont la pertinence dépend, au-delà du choix du nom, de la cohérence structurelle et de l'efficacité fonctionnelle du régime projeté, il semble évident que l'objectif visé est celui du RÉÉQUILIBRAGE DES POUVOIRS entre les différentes institutions de l'Etat.

Le système politique camerounais est en effet marqué par une centralisation à outrance qui est cause de paralysie et d'une hypertrophie de l'exécutif, en l'occurrence de la présidence de la république, qui monopolise l'essentiel du pouvoir d'Etat. Cette dimension impériale de l'exécutif, dans une société accoutumée aux reflexes autoritaires, est d'une part la source de toutes les convoitises, tant des alliés que des adversaires du pouvoir central, d'autre part la raison avérée ou fantasmée de tous les maux et la cause de toutes les luttes.

Aussi, seul un rééquilibrage des pouvoirs au sein de l'Etat au profit, d'abord du parlement et du judiciaire, ensuite des collectivités territoriales décentralisées et des administrations publiques déconcentrées, enfin des autorités publiques indépendantes et des institutions de surveillance et de contrôle, peut-il atténuer l'attrait morbide et la fascination hallucinatoire pour la fonction présidentielle, l'Alpha et l'Omega du système politique camerounais.

* DOCTEUR EN DROIT PUBLIC

SPECIALISTE DU DROIT DES INVESTISSEMENTS

Mutations

Edité par la South Media Corporation. Récepissé N° 00020/RDDJ/J/BASC

Président du conseil d'administration

Protais Ayangma

Directeur de publication a.i

Georges Alain Boyomo

Administration, finances et ressources humaines

Marie Sidonie Boulounou

Audit et contentieux

Adrien Bassang'na Bomba

Rédacteur en chef

Georges Alain Boyomo

Rédacteurs en chef adjoints a.i

Lucien Bodo (Actualité)

Michel Ferdinand (Magazines)

Responsable Digital

Pascal Dibamou

Chroniqueurs

Jacques Eric Andjick

Dubois Onana

Richard Makon

Jean-Claude Awono

Caricaturiste

Robert Pougoué

RUBRIQUES

Politique

Jean De Dieu Bidias

Société

Paulette Ndong

Economie

Lucien Bodo

Education

Nadine Guepi

Tech & Web

Marguerite Papan

Culture

Marthe Ndiang

Sports

Dimitri Mebenga

Santé/Environnement

Adrienne Engono Moussang

Rédaction

Wamba Sop, Ludovic Amara, Ibin

Hassan, Josiane Afom, Désiré

Domo, Vanessa Bassale, Jean-Christophe Ongagna, Mélanie Ambombo,

Rosine Ntolo, Arnaud Kuipo, Renaud Inang, Claude Olivier Banaken, Guy

Martial Tchinda, Florentin Ndatewou

DESK LITTORAL ET SUD-OUEST

Chef : Michel Ferdinand

Adjoint : Blaise Djoukep

CORRESPONDANTS

Grand Nord : Jacques Kaldaoussa

Ouest/Nord-Ouest : Robert Nkake

Est : Sebastian Chi Elvido

Sud : Guy-Roger Mvondo

Edition/Infographie

Samuel Tcheudjo

Valentin Essimi Tsanga

Service Commercial et Marketing

Chef : Michael Brobst

Responsable Yaoundé : Augustine Nokam

Chargés de clientèle

Pulcherie Nsia, Philiace Tamko

Lionel Akono, Grâce Olinga

Suzanne Essono Nanga

Service de la comptabilité

Jacques Barnabé Nthep

Albert Mbende

Service Production

Joël Anong

Dieudonné Bitang

Service Distribution

Etienne Temfack

Hervé Ngomenda

Impression

Les nouvelles idées

Téléphone : (237) 222 306 680 / 222 306 675/ 698 24 99 29

Site web : <http://www.quotidienmutations.cm>

Siège Yaoundé : Face CAMI TOYOTA - Mvog-Mbi

Douala : Rue Bebey Elame - Akwa

Caric

SEEDORF DÉGUSTE LA SAUCE AUX CAPITAINES



Recherche scientifique

35 africains à l'assaut d'un master en sciences mathématiques

Ils vont suivre une formation de 10 mois au campus de l'Institut africain des sciences mathématiques à Kigali.



Par Nadine Guepi

Ils ont dix mois pour l'obtention d'un master en sciences mathématiques avec spécialisation en intelligence artificielle. Il s'agit de 35 étudiants dont 44 % de femmes originaires de 11 pays dont les plus représentés sont le Sénégal et le Cameroun. Formation débutée lundi 15 octobre sur le campus de l'Institut africain des sciences mathématiques (Aims) à Kigali au Rwanda. La plupart des étudiants de ce programme ont reçu par le passé une formation en informatique et en mathématiques. « Chaque cours sera dispensé par des experts venus de prestigieuses institutions internationales. Nous voulons étendre dès l'année prochaines ce programme à d'autres pays africains », précise Moustapha Cissé, fondateur et directeur de ce programme (soutenu par Google et Facebook) au sein de l'Aims.

Une fois leur diplôme décerné en juin 2019, les chercheurs rejoindront les meilleurs laboratoires industriels et publics d'Afrique et d'autres continents. Question de renforcer la communauté scientifique et surtout apporter leurs contri-



Une vue de l'AIMS à Kigali.

butions au développement des pays africains. « Neil Turok lors de la création du groupe Aims en 2003 est motivé par une pensée: la curiosité et les capacités intellectuelles ne sont pas limitées à une zone géographique ni à une race. Pour lui, les Africains peuvent et doivent faire de la recherche pour résoudre les problèmes de leur continent », a raconté lundi dernier, Thierry Zomahoun, président du groupe Aims lors de l'ouverture de la formation au campus de Kigali.

Quinze ans après sa mise sur pied, le groupe a déjà formé 1800 diplômés originaires de 43 pays africains. L'Aims est un réseau panafricain de centres d'excellence, axé sur la formation postuniversitaire, la recherche et l'engagement du plus grand nombre vis-à-vis des sciences mathématiques. Il a pour principale mission d'offrir un enseignement « de niveau master de haute qualité aux Africains et Africaines de talent, et de permettre aux étudiants les plus brillants du continent de s'épanouir en tant que concepteurs indépendants, créateurs de solutions ». L'association comporte aujourd'hui cinq centres d'excellence pour l'enseignement d'un master en sciences mathématiques et offre également la possibilité aux étudiants de faire leurs armes en laboratoires. Le réseau comprend également des centres de recherche disséminés en Afrique du Sud, au Cameroun, Ghana, Rwanda, Sénégal et en Tanzanie et des programmes comptant 90 chercheurs. Au Cameroun et au Rwanda, l'Aims gère un programme de formation des enseignants qui sensibilise à l'égalité entre les sexes.

Education de qualité

Le Cameroun toujours à la traîne

Pour des syndicalistes cette situation serait causée par le manque d'intérêt que le gouvernement lui porte.



Par Mélanie Ambombo

Le rapport national de « l'Ecole pour tous (Ept) » de 2015 et les données de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la science et la culture (Unesco) Mputu(2018) indiquent que, 42% d'enseignants dans le primaire et 47% dans le secondaire, encadrent les enfants au Cameroun sans formation initiale, soutien le syndicaliste Roger Kaffo. Des données contenues dans son allocution des syndicats du Wouri lors de la récente journée internationale de l'enseignant. Chose bien curieuse quand on observe les actions menées par le gouvernement pour assurer une éducation de qualité à ses enfants. On peut citer, la création des Ecoles normales d'instituteurs d'enseignement général et technique (Enieg et Eniet) et les Ecoles normales supérieures d'enseignement secondaire général et technique (Ens). « Ces constats ne surprennent personnes. Vous n'avez qu'à regarder le foisonnement et le fonctionnement illégal des écoles privées dans tous les coins et recoins du pays où l'éducation des enfants est remise entre les mains des personnes non qualifiées », souffle un enseignant.

Au ministère de la Fonction publique (Minfopra), l'on est moins alarmiste. Ici une source souffle que l'Etat met tout en œuvre pour garantir une bonne éducation et pour se féliciter, notre informateur affirme que la récente et dernière vague de recrutement des instituteurs a porté le chiffre des recrues à 9000. Pas de quoi de vanter quand on sait que la



Oui à la revalorisation des conditions de vie.

Stratégie sectorielle de l'éducation 2006 (P. 98), prévoyait le recrutement de 8000 instituteurs contractuels par an, comme le renseigne une source syndicale. « Mais déjà en 2014, la roue avait cessé de tourner jusqu'en mai 2018, date de la publication des listes de la récente phase. Pour comprendre cette curiosité, il faut chercher dans les moyens financiers que l'Etat consacre pour l'éducation de ses enfants. Cette année (2017/2018) la dépense publique pour l'Education a été de 14% soit 3% du Produit intérieur brut, moins

qu'en 2000 où elles étaient de 14,3%, alors que la moyenne de la sous-région était de 18,3 % », relève Roger Kaffo. Pour résoudre ce problème, la 24e édition de la journée internationale de l'enseignant célébrée le 05 octobre dernier a retenu pour thème : « le droit à l'éducation, c'est aussi le droit à un personnel enseignant qualifié. » Journée au cours de laquelle, les enseignants ont clairement signifié au pouvoir public qu'un enseignant de qualifié a aussi droit « à des meilleures conditions de vie et de travail. »

Période post-électorale

Les populations font des réserves

La peur d'une éventuelle crise après la proclamation des résultats de la présidentielle pousse actuellement des habitants de Yaoundé à se ravitailler dans les marchés et supermarchés.

 Par Perrine Masso (Stagiaire)

Peu avant l'élection présidentielle du 07 octobre dernier, les Camerounais ont commencé à faire des réserves de denrées alimentaires. Passée cette période, et avec le mécontentement de certains candidats qui invoquent la fraude dans des bureaux de vote, les achats se sont multipliés. Les populations arrivent à peine à se coucher sur leurs deux oreilles. Les yaoundéens rencontrés redoutent surtout qu'une crise sociopolitique vienne troubler la paix qu'il avait jusqu'ici. «*On a peur que notre pays se retrouve dans la même situation que la Côte d'Ivoire il y a de cela quelques années*», s'inquiète Ginette Essama, une dame rencontrée au lieu-dit «*Poste centrale*» à Yaoundé le 10 octobre dernier au sortir du marché de Mfoundi, les mains bien chargées.

La peur et toujours la peur. Elle semble avoir gagné du terrain au sein des populations. Surtout avec certaines déclarations et appels à manifestation. D'ailleurs, dans certaines familles, la sérénité et la quiétude ont cédé leurs places à l'angoisse d'une «*éventuelle guerre tribale*» après la proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel. «*J'ai lu sur les réseaux sociaux que le candidat du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc) demande aux populations de descendre dans la rue afin que Paul Biya quitte le pouvoir. Qu'il a marqué le penalty. Si jamais les Camerounais réagissent favorablement à sa demande, c'est possible que la situation deviennent incontrôlable*», s'attriste Jean Kingué, commerçant. Occupé à attirer des clients devant le hangar qu'il tient au marché du Mfoundi, il poursuit comme pour se consoler : «*En tout cas, j'ai déjà acheté des aliments pour que ma famille ne manque pas du nécessaire si mes peurs se confirment*».

Réserves

En mode prévention, Jean Kingué n'est pas le seul. En effet, dans de nombreux foyers de la ville aux sept collines, le même scénario a droit cité. Les parents se bousculent dans les marchés en vue d'effectuer des achats pour faire des réserves. «*Je ne veux pas courir le risque. Avant les élections, il y avait déjà des messages qui circulaient sur les réseaux sociaux demandant que chacun s'achète le nécessaire pour prévenir une éventuelle crise. Et à l'allure où les choses évoluent, je ne préfère pas être surpris et exposer les miens. Avant-hier (08 octobre), je suis allé acheter des vivres question d'être prêt au cas où*», explique serein un parent. Une escale effectuée au marché Essos à Yaoundé, permet de mesurer l'ampleur de la situation. A l'entrée principale du marché, c'est la cohue dans les différentes boutiques de moulins à écraser. En file indienne, des personnes sont disposées ça et là, attendant leurs tours. Dans les petits commerces, la plupart des clientes ont listé les denrées qu'elles souhaitent se procurer. Figurent en tête de liste sur ces bouts de papier du riz, des pâtes alimentaires, du tapioca, du sucre, du lait, de l'huile, de la sardine et les tubercules. Une situation qui offre l'occasion à certains géants d'alimentations de s'essuyer les mains.

Flambée des prix

Le malheur des uns faisant le bonheur des autres. Des vendeurs en profitent. Le prix du sac de riz a considérablement augmenté. Celui qui coûtait 18.000 Fcfa auparavant est passé à 20.000 Fcfa en l'espace de quelques jours. Dans certains supermarchés, le kilogramme de riz vendu



Les yaoundéens en mode prévention.



Le riz, l'une des denrées prisées.

à 500 Fcfa coûte désormais 600 Fcfa. Même constat du côté du tapioca dont le seau de 3L est écoulé actuellement à 1300 Fcfa contre 1100 Fcfa en temps normal. D'après certains consommateurs, cette hausse des prix est due au contexte actuel. «*Comme ils sont au courant que les gens font des réserves, les prix ont augmenté comme par enchantement. Je venais acheter un sac de riz mais je suis stupéfaite de ce changement de prix brusque*», se plaint Georgette, l'une de ces dames. Une autre confie également que dans son quartier, il y a même des boutiquiers qui auraient arrêté de vendre certains produits parce qu'ils estiment qu'en période de crise la demande sera plus forte. Ils pourront donc proposer des prix en conséquence.

Au marché d'Essos, pendant que des commerçants se remplissent les poches, des revendeuses de vêtements baissent les enchères. Elles veulent liquider au plus vite.

«*Je vends, je perds. Je vends je perds. Venez acheter, c'est tomber cadeau*», crie à se casser la voix, l'une d'elles. Placées devant elle, une dizaine de jeunes filles et de jeunes dames qui effectuent le tri des chemisiers et jupes qu'elle offre. Elles se les arrachent presque. «*Je veux vite vendre. Je souhaite me libérer de ce ballot. C'est seulement après qu'on ait proclamé les résultats des élections que je vais recommencer mon activité en toute sérénité. Je préfère rester à la maison que de perdre mon capital parce que j'ai acheté de la marchandise et que je n'ai plus pu l'écouler. Avec ce qu'il se passe maintenant dans le pays, je ne veux pas prendre de risques*», confie-t-elle entre deux cris. Malgré que, collègues et clientes essaient de la convaincre de ce qu'il n'y aura aucune crise, elle tient tout de même à rester prévenante tout comme bon nombre de dames rencontrées à ce marché ce jour-là.

Vernissage

Clichés du quotidien

Depuis le 9 octobre dernier et ce jusqu'au 17 novembre prochain, plusieurs photographes exposent leurs œuvres à l'Ifc de Douala.

 Par Renaud Inang

Dans le hall de l'Institut français du Cameroun (Ifc) antenne de Douala, une photographie de Rodrig Mbog installée dans un coin de la pièce, ne passe inaperçue. Elle présente en portrait, un homme retourné avec des clous enfoncés sur son crâne nu. L'image n'a cessé d'attirer l'attention du public venu prendre part au vernissage de l'exposition photo collective mardi, 09 octobre 2018. Sans doute parce que les pointes paraissent pour la plupart tordues. A croire qu'elles ont reçues des coups de marteau. D'après son auteur, cette image matérialise la résistance de la jeunesse africaine en général et camerounaise en particulier face aux difficultés auxquelles elle est confrontée. « *La jeunesse africaine reçoit beaucoup de coups. Je parle par exemple de l'emprisonnement des Camerounais dans les pays étrangers comme la Lybie. Les clous dans la tête, c'est pour montrer la difficulté que les jeunes ressentent, mais tiennent debout* », explique-t-il.

A côté de cette œuvre, c'est plus d'une vingtaine de photographies qui sont soumises au regard des convives ayant pris part au vernissage mardi, 9 octobre dernier à l'Ifc. L'exposition collective à la faveur de laquelle ces clichés sont présentés au public est organisée par l'Ifc et les artistes du projet 4x4. Et s'intitule : « *Fabriquer les regards* ». Sur ce choix du titre, Rodrig Mbog explique : « *Fabriquer les regards,*



Impossible de détacher son regard des photos.

c'est le jeune photographe qui commence avec la technique de la photo pour savoir quoi photographier. C'est pour pouvoir associer la technique, l'esthétique et la démarche ». Le photographe poursuit, « *Il est important pour un photographe d'affirmer son regard, parce qu'il perçoit des choses qu'une personne lambda a tellement vu, qu'elle ne voit plus* ». Tenue

pour la première fois à Yaoundé au mois de janvier dernier, cette exposition réunit des jeunes photographes, ayant suivi un atelier dans le cadre du projet 4x4 (plateforme de partage d'expérience de formation et de mise en réseau entre les photographes professionnels et les amateurs).

Outre les difficultés de la vie, l'exposition qui se referme le 17 novembre prochain aborde également des thématiques liées à la richesse et la diversité culturelle du Cameroun. A ce sujet par exemple, difficile de ne pas remarquer le travail de Brigitte Nga Ondigui. Avec ses deux tableaux intitulés : « *Les costumes et parures du Cameroun forestier* », la photographe présente des tenues traditionnelles propres aux régions du Sud, du Nord-Ouest ou encore du Sud-Ouest. Selon les organisateurs, les thématiques étaient au choix. Tout comme les dimensions des photos. « *Chaque photographe a pu s'exprimer selon sa démarche* », affirme le promoteur du projet 4x4, Rodrig Mbog. Chacun des photographes a donc juste laissé parler son génie.

Musique

Halima célèbre la femme du Noun

L'artiste chanteuse vient de commettre un maxi single en « *Hommage au peuple bamoun* ».

 Par Renaud Inang

Halima est de retour dans les bacs. Après la sortie de son deuxième album baptisé « *Vénération* » en 2006, l'artiste chanteuse vient de commettre un maxi single intitulé : « *Hommage au peuple bamoun* ». Dans cette nouvelle œuvre, elle célèbre la femme du Noun, son département d'origine. Le nouveau disque de l'auteure de « *Le temps de Dieu* », extrait de son deuxième album contient trois titres, dont deux reprises. A savoir « *Ndanjié* » de l'artiste Princesse Nji Mbemounye Zénnabou et « *Main dans la main* » de Tchana Pierre de regretté mémoire. La troisième chanson est tout simplement un « *Hymne du carnaval de la femme bamoun* ». Un bout de ce titre d'ailleurs a été joué lors de la conférence de presse de présentation du maxi single hier mardi, 16 octobre 2018 à Douala.

Dans cette musique chantée en langue bamoun sur du meringué, Halima met en lumière les qualités et les valeurs de la femme du Noun. Elle la présente comme étant laborieuse, dynamique, maternelle, entrepreneure. A en croire l'artiste, cette musique sera au menu de l'édition 2018 du Nguon à Fouban. Un avant-gout sera donné au public de la capitale économique, au cours d'une soirée dédicace de ce maxi single, prévue le 27 octobre prochain à Douala. En plus de célébrer la femme de son département, Alima Françoise épouse Mbouemboue, appelle également à l'union des populations du Noun. « *Il y a assez de problèmes dans le Noun. Je souhaite que les bamouns comprennent qu'ils sont uns. Et puis, lorsqu'ils*



vont s'unir, le peuple va mieux évoluer », explique-t-elle. La cinquantaine entamée, le parcours d'Halima est remarquable. Son intérêt pour la musique débute dans les années 80. Après avoir fait ses premiers pas dans plusieurs orchestres, la jeune chanteuse de l'époque accompagne plusieurs artistes tels que Kotto Bass de regrettée mémoire, Bobby Nguime et bien d'autres. C'est ainsi qu'en 2001, elle met sur le marché son tout premier album intitulé « *Hommage et soutien aux actions de la première dame camerounaise : Mme Chantal Biya* ». Depuis son retour sur la scène en 2012, Halima balade son public dans divers rythmes musicaux, parmi lesquels : le bikutsi, le gospel et bien d'autres.

Musique

Un instrument musical « made in Burundi »

 Par Marthe Ndiang

L'univers musical Burundais s'enrichit d'un nouvel instrument de musique. Dénommé Akame et fabriqué par le jeune chanteur Yves Kamikiwé plus connu sous le nom de Kami, cet instrument comprend toutes les notes musicales. La particularité de cet instrument crée par cet artiste burundais est qu'il est essentiellement fait de bouteilles plastiques et produit un son unique. « *L'idée de fabriquer cet instrument que j'ai baptisé Akame m'est venue quand je buvais le jus de Malte. Si la bouteille est pleine, elle ne produit aucun son. Mais au fur et à mesure qu'on diminue le niveau d'eau, cela produit des notes différentes* », a expliqué le jeune artiste à nos confrères d'Africanews. Grâce à cet instrument, Kami a déjà reçu plusieurs décorations et awards. Kami joue par ailleurs au piano et à la guitare.

Série

Maladies au scanner

29- La névrose

Dr Laure Menguene

Il faut mettre beaucoup d'amour dans notre vie

Le sous-directeur de la Santé mentale au ministère de la Santé publique conseille de se prémunir de cette maladie en évitant toute situation stressante.

 Par Guy Martial Tchinda

Comment peut-on définir la névrose ?

La névrose est une maladie mentale dans laquelle l'individu n'est pas déconnecté de la réalité. Il a conscience de son trouble et il va généralement solliciter lui-même une consultation. Quand on parle de névrose ou d'angoisse, on voit des individus qui ont des peurs inexplicables. De façon brutale à certains moments ils ont peur: il peut s'agir du cœur qui palpite ou des tremblements, mais dans notre contexte ce n'est pas connu. On passe d'un médecin à un autre, tout le bilan cardiaque voire pulmonaire est normal et le plus souvent, on pense à la sorcellerie ou à la possession alors que ce n'est qu'un problème de santé mentale.

Qu'est-ce est à l'origine de cette maladie ?

Généralement c'est la manifestation d'un conflit inconscient. Mais il y a également des causes biologiques. Il y a des gens qui sont prédisposés au niveau des neurotransmetteurs à faire des névroses. Il y a aussi des causes psychogènes: Des carences affectives, les maltraitances et autres. À celles-ci, il faut ajouter des causes sociales comme des traumatismes, les accidents de la voie publique, les conflits.

Quels symptômes permettent de reconnaître qu'une personne souffre de névrose ?

Communément c'est une peur sans objet. L'individu a peur alors qu'objectivement, il n'y a pas de raison et cela a des répercussions sur le plan socioprofessionnel et familial. Il y a des gens qui ont peur de parler en public, d'autres ont peur des choses ou des objets qui normalement ne sont pas dangereux. Quelqu'un peut avoir peur d'un cafard au point de désinvestir le lieu. Par exemple en pleine réunion il fuit après avoir vu un cafard ou une fourmi, et n'entrera plus dans cette salle avant une semaine.

La névrose est-elle curable ?

Oui, on guérit d'un trouble névrotique. Étant donné que la névrose est la manifestation d'un conflit inconscient, deux traitements sont possibles: le traitement médical et la psychothérapie. Dans le traitement médical, on administre généralement les anxiolytiques et les antidépresseurs, car l'angoisse est souvent au premier plan et ce sont des personnes qui dépriment souvent. Le traitement anxiolytique met au maximum 12 semaines et le traitement antidépresseurs au moins 8 mois à un an. Les médicaments sont achetés à la pharmacie. Par mois, le patient pour un bon traitement peut dépenser en moyenne 18000 à 20 000 Fcfa.

Qu'en est-il de la psychothérapie ?



La psychothérapie est le traitement par la parole et c'est la prise en charge la plus complexe car la population qui ne comprend pas encore bien l'importance de ce traitement, a l'impression que cela ne sert pas à grand-chose puisqu' on parle seulement. Elle n'adhère par conséquent pas souvent pendant toute la période du traitement. Le nombre de séances est fixé par le thérapeute, en fonction de la sévérité de la symptomatologie. Le coût de cette prestation sanitaire n'est pas encore répertorié dans les grilles tarifaires des formations sanitaires de l'Etat. Néanmoins, on le fait en privé à des prix différents d'une structure à une autre.

Quelle est la difficulté à laquelle vous faites face dans ce traitement ?

C'est vrai que le traitement se fait avec succès au Cameroun, mais comme il est de longue durée, les patients ne sont pas toujours observant et arrêtent le traitement dès qu'il y a amélioration et malheureusement rechute.

Si vous dites que des troubles névrotiques peuvent faire penser à la sorcellerie, cela suppose que des familles sollicitent aussi souvent des tradipraticiens en vue d'un traitement. Quelle est l'efficacité de ces derniers ?

Je ne suis pas tradipraticienne et ne maîtrise pas leur traitement. Tout ce qui concourt au bien-être du patient pour

nous est accepté dans la prise en charge c'est-à-dire que si un patient estime que, pour guérir il faut qu'il fasse des rites, etc. nous ne sommes pas contre, mais on insiste sur le fait que le traitement ne doit pas se faire simultanément, car il peut avoir des potions à consommer et nous ne savons pas ce que les traitements médical et traditionnel pris simultanément peuvent causer dans l'organisme. C'est une question de responsabilité, le médecin est responsable de son traitement, le tradipraticien doit l'être également. Le problème avec les tradipraticiens c'est qu'ils demandent à nos patients d'arrêter le traitement médical alors que nous demandons aux patients de finir d'abord le leur avant de prendre le nôtre.

Parlez-nous de l'ampleur de la pathologie au Cameroun

En ambulatoire, la névrose est en voie de devenir le deuxième diagnostic évoqué après la dépression. On a de plus en plus des cas d'état de stress post traumatique, des troubles anxieux, etc. ce diagnostic est évoqué lorsque la personnalité d'un individu est déjà bien

constituée, donc à l'âge adulte. C'est la population active, qui est donc plus exposée à des situations stressantes.

En quoi la névrose peut-elle se compliquer ?

Les complications sont de plusieurs ordres: on peut développer des troubles psychotiques; une dépression; la consommation de substances psychoactives; se suicider. On peut aussi développer des troubles psychosomatiques (problèmes physiques), les changements de comportement avec agressivité, irritabilité, la chute du rendement sur le plan scolaire ou académique, etc.

Comment prévenir la névrose ?

On peut la prévenir à travers une bonne hygiène mentale: mettre beaucoup d'amour dans notre vie. En milieu familial, éduquer les enfants dans un environnement sain, avec beaucoup d'amour. Cela rend un individu fort et capable d'affronter les difficultés de la vie. Aux parents, il faut avoir en couple des relations saines, beaucoup d'amour aussi, car si au quotidien, il y a disputes, engueulades, agressivités (physique ou verbale), maltraitance de toutes sortes, abus sexuels, les enfants pourront être malades. Verbaliser quand on a des problèmes au besoin, consulter si on vit des situations stressantes auxquelles on n'arrive pas à faire face. Relativiser, savoir que la vie est faite de haut et des bas, savoir s'oxygéner, se reposer, bien manger, faire du sport...

Sylvestre Nyeck Nyeck

Makak a un taux d'accès à l'électricité de 18%

Le maire Upc de cette commune située à 78 km de Yaoundé dresse le bilan de son premier quinquennat et accuse l'élite de l'arrondissement de travailler contre son développement.



Par Jean De Dieu Bidias

Vous avez été élu maire de Makak sous la bannière de l'Upc en 2013, alors qu'on vous connaissait très peu. Qui est Sylvestre Nyeck Nyeck ?

Sylvestre Nyeck Nyeck est un Camerounais comme tous les autres, originaire de Makak, militant de l'Union des populations du Cameroun, mais qui reste républicain et entend servir son pays. Sur le plan personnel, Sylvestre Nyeck Nyeck est un modeste chef d'entreprises, marié et père de quatre enfants. Sur le plan académique, le maire de Makak est comme la plupart des jeunes camerounais, avec la particularité qu'il est diplômé de la plus grande école de commerce de France, Hec Paris pour ne pas la citer. Le maire de Makak c'est également un ex-employé du groupe Bolloré qui a démissionné en 2005 pour tenter de se mettre à son propre compte. Le maire de Makak c'est enfin un fils qui sert son peuple et non les partis politiques, bien que je sois militant de l'Upc.

Vous êtes en fin de mandat. Que peut-on retenir de vos cinq premières années en tant que maire ?

Nous sommes effectivement en fin de mandat, parce qu'il faut préciser que le maire n'est que l'émanation du conseil municipal. Vous savez, lorsque vous prenez la tête d'une commune, il faut faire un état des lieux et se fixer des objectifs. Et en fin de mandat, ce qu'on retient de vous c'est le rapport entre ce que vous avez promis et ce que vous avez trouvé. A notre arrivée et, n'étant pas sûrs des financements publics compte tenu des balbutiements de la décentralisation, nous avons promis trois choses : rendre régulièrement visite aux populations c'est-à-dire, être régulièrement à leurs côtés ; nous battre avec acharnement contre la corruption ; nous avons promis qu'aucun franc envoyé par l'Etat à notre commune ne soit détourné. Nous n'avons promis ni routes, ni électricité, ni autre chose. Maintenant, sur le plan de nos promesses, je peux assurer qu'il n'y a pas de détournements publics à Makak. Nous avons reçu autant de contrôles que les gens en ont voulu, et jusqu'ici, on n'est pas incriminé. La corruption est un serpent de mer ; pour qu'il y ait corruption, il faut qu'il ait un corrompé et un corrompu. Nous avons socialisé le peuple, et aujourd'hui les gens savent qu'ils ne doivent pas donner de l'argent pour obtenir un service public. Et de plus en plus, les gens s'opposent à la corruption.

Il vous est reproché de faire plus de tours de ville que de travailler véritablement...

Tout le monde peut nous reprocher tout, sauf d'être chaque jour avec nos populations. Je ne voudrais pas aller dans les détails pour ne pas tomber dans une flagornerie inutile parce que, lorsqu'un maire résout les problèmes de santé de son peuple, il est dans son rôle. Sur ce plan, nous sommes satisfaits. Sur ce que nous n'avons pas fait, notamment l'implémentation d'un certain nombre de projets. Nous n'avons pas prévu cela, sauf éventuellement en 2019 où nous avons une ébauche de ce que pourrait être le budget communal. Les années d'avant, ne sachant pas véritablement où on allait, nous n'avons pas pris le risque de promettre des routes ou autres infrastructures. Toutefois, en cinq ans, nous avons entretenu 75 km de route. Ce n'est pas avec notre argent en tant qu'individus, c'est l'argent envoyé par l'Etat, 27 millions Fcfa x 5. Evidemment, c'est un montant qui, sur le plan global, ne signifie pas grand-chose. Mais, dans tous les cas, nous avons la politique de faire plus avec le peu d'argent qu'on nous donne. En cinq ans, sur le plan personnel, nous avons tenu exactement trois campagnes de santé. ce n'était ni l'argent de l'Etat, ni les fonds de la commune. C'était l'argent d'un individu qui n'est autre que le maire avec parfois quelques frères, quelques amis. Nous avons opéré en 2015 77 personnes de hernie. En 2016, il y a eu une campagne sur les problèmes de dents. Plus de 1000 personnes ont ainsi été consultées et soignées gratuitement. Et en 2017, nous avons réédité une campagne d'hygiène bucco-dentaire qui a permis la consultation de plus de 3000 personnes avec à la clé, un don d'un cabinet dentaire de l'association des dentistes camerounais résidents à Bruxelles. Ce don est visible



au centre médical d'arrondissement de Makak. Nous avons implémenté des projets d'électrification rurale comme tout le monde. La différence chez nous étant que, lorsqu'un prestataire doit exécuter un marché dans la commune de Makak, il est tranquille puisqu'il ne sera pas harcelé par donner des pots de vin. Nous avons donné de l'eau potable aux populations avec l'argent public.

Est-ce que vous pensez qu'il y a des gens qui utilisent leur position à Yaoundé pour vous empêcher de travailler ?

Effectivement, il y a des gens qui pensent que, du fait de leur position un peu privilégiée à Yaoundé, lorsque l'Etat envoie un forage à Makak, ça doit être devant leur maison. Le maire que je suis n'obéit à aucun ordre illégal. Nous avons eu de temps en temps des frottements avec des élites qui estimaient que l'infrastructure publique était la leur. Nous, nous avons choisi d'être avec le peuple. Comme je l'ai dit dès le départ, le bilan est un rapport. Sur ce qu'on a promis, s'il était donné de nous juger nous-même, nous aurions 100%. Sur ce que nous n'avons pas promis, nous laissons le choix au peuple de nous juger.

Vous parlez d'une gestion transparente. Comment donc comprendre que la commune de Makak fasse l'objet de contrôles permanents de la Conac ?

Pas seulement de la Conac. Vous savez, lorsque l'Etat vous octroie des financements, il est tout à fait normal que, dans le cadre du suivi-évaluation, l'on vous contrôle. Il va sans dire que nous avons découvert au fil du temps qu'il y avait, sinon un harcèlement, du moins trop de contrôles. C'est pareil quand on dit que trop d'impôts tuent l'impôt. A quoi cela est dû ? Il me revient simplement que certaines élites de Makak que je connais ont écrit sur la gestion du bac, sur la gestion de certains projets du ministère d'Agriculture, etc. Malheureusement, la Conac est rentrée à chaque, je ne dirais pas bredouille, mais satisfaite. La loi ne prévoit pas un nombre précis de contrôles, on peut me contrôler chaque jour, cela ne me pose aucun problème.

Une commune contrôlée par l'opposition, ça doit être beaucoup plus difficile à gérer que n'importe quelle autre municipalité contrôlée par le Rdpc...

Je ne considère pas la mairie de Makak comme étant contrôlée par l'opposition. Nous avons le privilège, sans être tribalistes, qu'il n'y a pas d'originaire d'ailleurs dans notre conseil. Nous sommes entre nous. Je ne crois pas avoir été élu par rapport à mon parti politique. C'est pour cela que je ne me considère pas comme un maire de l'opposition, mais comme un maire élu par le peuple, et incompris par certaines élites. Vous savez, ce qui freine la décentralisation au Cameroun c'est le fait que des gens se battent pour qu'aucun leadership local ne puisse être visible. Ils ne se battent pas au nom de leur parti, mais au nom des strapontins dont ils disposent et qui leur donnent l'impression qu'ils sont immortels. S'ils se rendent compte que d'autres personnes peuvent faire la même chose qu'eux ou mieux, c'est un problème pour eux. A la fin du mandat, les gens doi-

vent pouvoir se dire qu'ils ont écrit contre le maire en vain, et arrêter. Je ne me sens absolument pas combattu par le Rdpc. Que des gens représentant moins de 1% d'une population estimée à 41000 âmes me combattent, qu'ils soient membres du parti au pouvoir, je ne saurais les confondre audit parti. Un peu comme Um Nyobe disait qu'il ne confondait pas le vaillant peuple de France aux colonialistes français.

Si je vous comprends bien, les élites qui vous mettent les bâtons dans les roues sont plutôt dans une logique d'affirmation personnelle...

Les gens qui essaient de nous mettre les bâtons dans les roues sont dans un paradigme de négation de l'existence d'autres leaders. Ils ne le font pas au nom du chef de l'Etat qui les a nommés, ils ont des problèmes d'affirmation personnelle. Ils ont l'impression que si la route arrive pendant qu'un tel était maire, si le taux de couverture énergétique augmente pendant qu'un tel était maire,

ce dernier en tirerait des prébendes politiques. C'est la tactique de la terre brûlée. Ils sont convaincus que c'est quand ils seront maires que Makak va se développer, afin que cela soit mis à leur capital. Or, le capital, c'est la sympathie dont bénéficie l'actuel maire de Makak. Les populations se demandent : est-ce que le maire a fait un effort ? C'est de cela qu'il est question. Dans mon discours d'investiture, j'avais dit qu'il ne fallait pas que les gens attendent la fin de mon mandat pour dire qu'on aurait pu mieux faire. Makak appartient à nous tous aujourd'hui et demain. Même si je ne suis plus maire demain, si j'ai un projet que je peux faire implémenter, je ne vais pas hésiter parce que quelqu'un d'autre aurait été là.

Nous avons eu vent de ce que vous envisagez la construction d'une centrale solaire dans la commune de Makak. Peut-on en savoir plus sur ce projet ?

Avant d'arriver à la centrale solaire, nous avons obtenu avec l'Etat en 2014 un mémorandum d'entente pour le développement de 500 Mw d'énergie par voie hydroélectrique. Nous avons fait toutes les études, elles ont été approuvées mais, malheureusement, la convention de mise en œuvre de ce projet a plutôt été signée au profit des Marocains. Le projet qui était censé commencer en juillet 2017 n'a toujours pas commencé. Vous savez qu'implémenter un projet dont vous n'avez pas fait l'étude est très difficile. Passé cette histoire-là, nous nous sommes remis au travail parce que, le taux de couverture de l'électricité dans notre commune étant de 18%, un maire soucieux du développement de sa commune se met à la recherche de partenaires pour essayer d'apporter quelque-chose. C'est dans ce cadre que des partenaires dont je préfère taire le nom ont accepté d'implémenter avec nous un projet de 1,5 Mw d'énergie solaire à travers la construction de trois mini-centrales. Et si Dieu le veut bien, ce projet va connaître un début de mise en œuvre début 2019. Je sais que l'actuel ministre de l'Eau et de l'Energie fait son travail tel que nous nous serions attendus depuis longtemps.

La route régionale n° 9 Yaoundé-Makak... est à l'abandon depuis des années. C'est quoi son problème ?

Cette régionale qui traverse Ngoumou, Otélé, Makak jusqu'à Eséka, avait au départ un marché d'entretien triennal qui n'a pas marché. Un nouveau marché aurait été attribué à une entreprise dénommée « Grassland » appartenant à une dame. Mais, depuis ans, rien n'a été fait. Le danger c'est que, c'est une route qui traverse la commune de Makak sur pratiquement 35 km. Et, les gens ont l'impression qu'elle est du domaine de la commune. Pendant qu'on essaie d'entretenir les routes communales, celle-ci continue de faire problème. Du coup, ça déteint sur les efforts que nous faisons. C'est pour cela que nous en appelons à l'Etat, responsable de cette route, afin qu'il fasse un effort de manière que ça s'améliore. Il est inadmissible qu'une route qui devrait servir d'alternative à l'axe lourd soit dans cet état. Vous savez, lorsqu'il y a eu l'accident de Manyai, cette route aurait pu servir de voie de contournement. C'est une route qui devrait être stratégique.



Contentieux post électoral

Le Conseil constitutionnel dos au mur

Le recours du Mouvement pour la renaissance du Cameroun donne des sueurs froides à l'instance des « 11 sages » présidée par Clément Atangana.



Par Jean-Christophe Ongagna

20h 14. L'audience publique du contentieux post électoral relative à l'élection présidentielle du 07 octobre dernier qui s'est ouverte hier, 16 octobre au Palais des congrès de Yaoundé, est suspendue. Visiblement troublé par ce qu'il vient d'entendre au terme de 02h de plaidoirie intense, le président de la sous-commission juridique du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc), Grégoire Owona, se met à faire de grands gestes au président du Conseil constitutionnel. Clément Atangana est presque contraint de continuer à écouter l'un des avocats du candidat du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc), Me Sylvain Souop en l'occurrence, bien des minutes après l'annonce de la suspension de l'audience. L'avocat exige notamment que la Commission nationale de recensement général des votes (Cnrgv), apporte pour la suite de l'audience ce jour, les procès-verbaux transmis par les commissions départementales. D'après lui, ceux-ci ont été fabriqués par Elections Cameroon (Elecam, Ndlr) et le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc). Sans répondre à cette préoccupation, Clément Atangana reprend difficilement la parole et lance : « En tout cas, j'ai déjà maintenu le renvoi ». Juste avant Me Sylvain Souop, c'est sa consœur Michèle Ndoki, autre membre du collège d'avocats commis pour la défense de Maurice Kamto, qui a presque asommé les 11 « sages ».

La voix haute et le ton ferme, elle va braver les regards de ces derniers et tenir en haleine, une assistance qui veut en savoir davantage sur les tripatouillages dont le Mrc affirme détenir les preuves. Dans son laïus, Michèle Ndoki égraine une à une, les irrégularités observées sur les procès-verbaux dressés au terme du scrutin du 07 octobre dernier par les équipes du « tireur de penalty ». Morceaux choisis. « Dans le cas du Mayo-Danai, nous avons une copie imprimée du procès-verbal de constat établi à la requête du Mouvement pour la renaissance du Cameroun. L'huissier de justice territorialement compétent [...] indique que, dans la nuit du 07 octobre à 22h, [...] le représentant de l'administration et certaines autres personnes se sont enfermées dans une chambre, à l'effet de bourrer les urnes. Dans le Faro, le procès-verbal nous est arrivé [...] sans aucune espèce d'entête. Aucune page de ce procès-verbal n'est signée, le tableau qui annonce les résultats non plus. Nous n'avons pas d'indications sur les rectifications qui ont été faites, les redressements et ce qui les justifie, ce qui est une violation de la loi, et les représentants ont signé sur une page distincte. Sur cette base, on vous demande de croire que 35.000 personnes ont été inscrites dans le département du Faro, que 22.841 personnes ont voté, que 22.291 personnes se sont valablement exprimées et qu'elles ont décidé pour 86,34% d'entre elles, c'est-à-dire, 19.245 personnes ; que Monsieur Biya Paul était le candidat favori, vient ensuite Monsieur Maurice Kamto avec 1500 voix c'est-à-dire 7,63% », recense entre autres l'avocate.

« Confirmer la vérité »

D'autres faits de même nature sont présentés au Conseil des « sages » qui bouche bée, écoutent religieusement la plaidoirie comme des chiens qui écoutent la musique. Peu avant cette ambiance de cimetière, c'est le conseiller Emile Essombe qui a présidé la Cnrgv, qui va pratiquement perdre ses moyens face à une Michèle Ndoki déterminée à « dé-



Clément Atangana. La « vérité » sur le scrutin du 07 octobre dernier attendue.

monter le faux » du pouvoir. « Je voudrai juste demander à Me Ndoki que nous fassions preuve d'honnêteté intellectuelle. [...] Ne nous apportez pas les photocopies que vous avez obtenues on ne sait comment. Si vous n'étiez pas dans ces commissions départementales, la faute vous revient. [...] si vous aviez ces documents, votre représentant à la Commission nationale de recensement général des votes devait les avoir et les confronter avec ceux que nous avons reçus. [...] Et je tiens également à préciser que ces documents (ceux examinés par la Commission Essombe, Ndlr) n'ont pas été détruits. Ils sont conservés et peuvent être mis à votre disposition pour que vous vérifiiez que tout ce que vous êtes en train de dire, c'est du faux ». Un bruissement de l'assistance se fait entendre dans la salle d'audience. La réaction de Emile Essombe ne va entamer en rien la plaidoirie de Michèle Ndoki, qui va s'en remettre au président du Conseil constitutionnel. « [...] Monsieur le président, madame, messieurs les Conseillers, [...] vous devez, dans le cadre de cette procédure, faire tout ce qui est en votre pouvoir pour confirmer la vérité, qui est l'élu, qui est celui que le peuple camerounais a choisi. Il ne s'agit pas de se demander comme le ferait un juge, que disent les preuves. Il s'agit de se demander si les documents que vous avez reçus, vous suffisent pour vous convaincre de ce qui a été l'expression de la volonté de vos compatriotes, la vérité, c'est ce qu'il nous restera », va-t-elle dire.

« 73ème heure »

L'audience a été renvoyée ce jour dès 09h 30. Le Conseil constitutionnel est fort embarrassé face à la tonne de preuves de tripatouillages déjà présentées par les avocats du Mrc - il y en aurait d'autres qu'ils entendent révéler ce jour. A tel point que si l'opinion ne s'attend

véritablement pas à un coup de théâtre de sa part (Conseil constitutionnel, Ndlr), elle se demande comment il va réussir à balayer celles-ci d'un revers de main en mondovision. Si Maurice Kamto demande l'annulation « partielle » du scrutin présidentiel du 07 octobre dernier, le candidat de l'Union nationale pour l'intégration vers la solidarité (parti Univers) quant à lui, demande son « annulation totale ». La plaidoirie est menée par Benjamin Olivier Pengue, en l'absence du candidat. Après une vingtaine de minutes, le verdict de Clément Atangana va être rendu. Le recours de Cabral Libii est rejeté pour être arrivé hors du délai imparti par la loi électorale. Soit « 73h » plus tard. « De ce qu'il se passe en ce moment au Cameroun et devant la haute juridiction qu'on appelle Conseil constitutionnel, nous devons en tant que Camerounais, avoir honte. [...] [notre] requête a simplement été rejetée en la forme. Ce qui montre s'il en était encore besoin, la pertinence de ce que nous avons dit en ce qui concerne le fond. [...] De toute façon, en ce qui concerne le candidat Cabral Libii et le parti Univers, nous nous en remettons au peuple camerounais qui pour nous, est le seul vrai juge », a commenté le président du parti Univers, Prosper Nkou Mvondo.

Pour le reste, les recours de Bertin Kissob du Cameroon Party For Social Justice (CPSJ) et du candidat indépendant Rigobert Aminou Gabanmidanha, ont également été rejetés pour « défaut de qualité ». Très attendu ce jour, le passage du candidat du Social Democratic Front (SDF), Joshua Osih, devant les « sages » du Conseil constitutionnel. En rappel, le porte-étendard du « parti de la balance » souhaite que soit totalement annulé sur l'ensemble du triangle national, le scrutin présidentiel du 07 octobre dernier. Son passage augure à n'en point douter, d'autres révélations post électorales.

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE LA PREVISION

CELLULE DES FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

DIVISION OF FORECASTS

PUBLIC FINANCE UNIT

EXECUTION BUDGETAIRE A FIN JUIN 2018

Au cours du premier semestre de l'exercice 2018, le budget de l'Etat s'est exécuté dans un contexte marqué au plan international par : (i) une économie mondiale qui ressent déjà les effets de la guerre commerciale entre les États-Unis et leurs partenaires, avec l'application des tarifs douaniers sur l'acier et l'aluminium et les mesures de rétorsion, qui entraînent notamment le ralentissement du commerce international ; (ii) le recul de l'activité dans les pays émergents où les exportations ont diminué de 2% au deuxième trimestre en glissement annuel, ainsi que dans la zone euro où la production industrielle a chuté durant deux trimestres consécutifs ; (iii) la sortie des Etats-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien, qui a entraîné la réactivation des sanctions économiques contre l'Iran, un pays exportateur de pétrole important (iv) le recul de l'inflation en rythme annuel de 0,2 point dans la zone euro et son augmentation de 0,4 et 0,2 point respectivement en Chine et aux Etats-Unis, trois des principaux partenaires commerciaux du Cameroun.

Au plan national, le contexte d'exécution du budget est marqué par : (i) la morosité de l'activité économique enregistrée en 2017, qui a négativement affecté les résultats du premier trimestre 2018 ; (ii) la deuxième revue du programme économique et financier, qui s'est conclu de manière satisfaisante avec l'approbation du dossier du Cameroun par le conseil d'administration du FMI en juin 2018 ; (iii) l'adoption de la loi de finances rectificative pour prendre en compte les ressources supplémentaires et, la signature de la circulaire complémentaire sur l'exécution du budget pour renforcer le contrôle du budget et le reporting financier ; (iv) l'augmentation de 35,6% en glissement annuel des cours mondiaux du pétrole, qui se situent en moyenne à 70,7 dollars le baril, soit 19,3 dollars au-dessus du prix retenu dans la loi de finances 2018 ; (v) l'amélioration de la capacité d'absorption des financements extérieurs ; (vi) la persistance des perturbations d'activités dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest.

S'agissant des cours des principaux produits exportés au premier semestre 2018, hormis ceux des cafés et de l'huile de palme qui ont baissé, ils sont en hausse par rapport au premier semestre 2017. Le prix du pétrole s'établit en moyenne à 70,7 dollars le baril au premier semestre 2018, en hausse de 35,6%. Les prix de l'aluminium, du coton brut et du caoutchouc s'accroissent de 17,5%, 5,8% et 2,7% respectivement pour se situer à 2 208 dollars la tonne, 89,6 cents/ib et 356,1 cents/kg. Par contre, les cours moyens des cafés robusta et arabica diminuent respectivement de 15,8% et 13,4% et s'élèvent à 90,4 cents/ib et 117,1 cents/ib. Le prix moyen de l'huile de palme enregistre également une baisse de 4,3% pour s'établir à 637,6 dollars la tonne.

En ce qui concerne le budget de l'Etat, l'ordonnance n°2018/002 du 04 juin 2018 modifiant et complétant certaines

dispositions de la loi n°2017/1021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018, a revu à la hausse le budget de 176 milliards pour le situer en recettes et en dépenses à 4 689,5 milliards.

Au terme du premier semestre 2018, les réalisations des ressources budgétaires totales s'élèvent à 2 184,6 milliards. Elles s'accroissent de 273,3 milliards (+14,3%) par rapport du premier semestre 2017 où elles étaient de 1 911,3 milliards. Cet accroissement est imputable à la fois aux recettes internes et aux emprunts et dons.

Les recettes budgétaires internes recouvrées se chiffrent à 1 561,3 milliards, en hausse de 87,4 milliards (+5,9%) par rapport à la même période de l'exercice précédent où elles se situaient à 1 473,9 milliards. Cette hausse s'observe sur toutes les principales rubriques de ces recettes.

Les emprunts et dons sont de 623,3 milliards contre 437,5 milliards au premier semestre 2017, soit une augmentation de 185,9 milliards (+42,5%). Cette augmentation résulte de l'accélération des tirages au titre des prêts projets et des appuis budgétaires décaissés au premier trimestre dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier.

Les dépenses budgétaires totales base ordonnancements s'élèvent à 2 000 milliards à fin juin 2018 contre 1927,5 milliards à fin juin 2017, soit un accroissement de 72,5 milliards (+3,8%) entre les deux périodes. Cette hausse s'observe essentiellement au niveau du service de la dette publique.

S'agissant des prévisions, l'objectif du semestre pour les ressources budgétaires totales, fixé à 2 310,5 milliards, n'a pas été atteint. Leur taux de réalisation est de 94,6%. Cette sous performance est imputable à la fois aux recettes internes et aux emprunts et dons. En effet, le taux de réalisation des recettes budgétaires internes est de 95,9% par rapport aux 1 627,8 milliards d'objectif semestriel. Les emprunts et dons affichent un taux de réalisation de 91,3% par rapport aux 628,8 milliards de prévision semestrielle.

Les dépenses budgétaires totales base ordonnancements étaient prévues à 2 344,2 milliards pour les six premiers mois de l'année 2018. Leur taux d'exécution est de 85,3%. Par composantes, le taux d'exécution des dépenses courantes s'établit à 81,7%, celui des dépenses d'investissement se situe à 114,9%, tandis que le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 57,1%.

I- LES RECETTES BUDGETAIRES

1- Les recettes pétrolières se chiffrent à 220,2 milliards à fin juin 2018, en hausse de 24,7 milliards (+12,6%) par rapport à fin juin 2017, essentiellement du fait de la hausse de 35,6% des cours mondiaux du pétrole en glissement annuel. Elles comprennent 186 milliards de redevance pétrolière SNH et 34,1 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Par rapport

aux 206,8 milliards de prévision semestrielle, elles enregistrent un taux de réalisation de 106,5%.

2- Les recettes non pétrolières passent de 1 278,4 milliards à fin juin 2017 à 1 341,1 milliards à fin juin 2018, soit une augmentation de 62,7 milliards (+4,9%) entre les deux périodes. Par rapport aux 1 421 milliards de prévision semestrielle, elles sont en retrait de 79,9 milliards, soit un taux de réalisation de 94,4%. Cette sous performance s'explique par les sous réalisations enregistrées au niveau des recettes fiscales et des recettes non fiscales. Les recouvrements de ces recettes ont notamment subi l'impact négatif de la morosité de l'activité économique de l'année 2017. L'évolution et les réalisations des principales composantes des recettes non pétrolières sont données ci-après.

a) Les recettes des impôts et taxes recouvrées au terme du premier semestre 2018 s'élèvent à 908,3 milliards contre 884,5 milliards au premier semestre 2017, soit une hausse de 23,8 milliards (+2,7%) en glissement annuel. Cette hausse est principalement induite par l'IRPP qui augmente de 4,9 milliards, la TVA (+1,9 milliard), l'impôt sur les sociétés non pétrolières (+3,2 milliards), et la TSPP (+4,4 milliards). Par rapport aux 935 milliards d'objectif du premier semestre, les recettes d'impôts et taxes sont en retrait de 26,7 milliards, soit un taux de réalisation de 97,1%. Cette sous réalisation s'observe principalement au niveau de l'impôt sur les sociétés non pétrolières qui affiche un taux de réalisation de 90,3%, des droits d'accises (94,4%) et des droits d'enregistrement et du timbre (86,4%), qui subissent les contrecoups de la conjoncture économique difficile, et des perturbations d'activités dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest.

Pour permettre l'atteinte de l'objectif annuel en matière d'impôts et taxes, des actions sont menées depuis le début du second semestre pour combler le gap. Elle consiste principalement : (i) au renforcement du recouvrement des arriérés et du contrôle fiscal ; et (ii) à l'optimisation de la mobilisation des impôts et taxes payés par les administrations publiques.

b)- Les recettes douanières se chiffrent à 353,6 milliards à fin juin 2018 contre 336,2 milliards à fin juin 2017, soit une hausse de 17,4 milliards (+5,2%) en glissement annuel. Cette hausse est principalement imputable à la TVA à l'importation et aux droits de sortie, dont les recouvrements augmentent de 11,5 milliards et 8,3 milliards respectivement. Par rapport aux 402 milliards prévus au premier semestre 2018, les recettes douanières sont en retrait de 48,4 milliards, soit un taux de réalisation de 88%. Cette sous-performance s'explique notamment par la baisse des importations observée en rythme annuel.

Pour permettre la réalisation de la prévision annuelle, des mesures visant le rattrapage sont implémentées depuis le mois de juillet 2018. Elles concernent notamment le renforcement des contrôles douaniers, et l'amélioration des recouvrements des droits et taxes de douanes pris en charge par le budget de l'Etat.

c)- Les recettes non fiscales croissent de 21,5 milliards (+37,2%) et s'établissent à 79,2 milliards à fin juin 2018. Par rapport aux 84 milliards de prévision semestrielle, elles sont en retrait de 4,8 milliards, soit un taux de réalisation de 94,3%, du fait notamment du faible rendement des cotisations pour la retraite et des autres recettes non fiscales. Le suivi du recouvrement de ces deux types de recettes a été renforcé pour permettre la réalisation de la prévision annuelle en matière de recettes non fiscales.

II- LES DEPENSES BUDGETAIRES

1- Les dépenses courantes diminuent de 2 milliards (-0,2%) en glissement annuel pour se situer à 957 milliards à fin juin 2018. Par rapport aux 1 171,2 milliards prévus, elles sont en retrait de 214,2 milliards, soit un taux d'exécution de 81,7%. L'évolution et les réalisations des principales rubriques des dépenses courantes sont données ci-dessous.

a)- Les dépenses de personnel croissent de 8% et s'établissent à 489,5 milliards au premier semestre 2018 contre 453,2 milliards à la même période de l'exercice 2017. Elles sont en retrait de 22,5 milliards par rapport aux 512 milliards prévus, soit un taux d'exécution de 95,6%.

b)- Les dépenses de biens et services baissent de 20,8 milliards (-6,4%) en glissement annuel et s'élèvent à 305,1 milliards à fin juin 2018. Le taux d'exécution de ces dépenses est de 72,6% par rapport aux 420,2 milliards d'objectif semestriel.

c)- Les dépenses de transferts et pensions se chiffrent à 162,4 milliards au terme du premier semestre 2018, régressant ainsi de 17,5 milliards (-9,8%) par rapport à la même période de l'exercice précédent. Comparativement aux 239 milliards prévus, elles enregistrent une sous consommation de 76,6 milliards et un taux d'exécution de 67,9%.

2- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 741,9 milliards à fin juin 2018 contre 803,1 milliards à fin juin 2017, soit une baisse de 61,2 milliards (-7,6%) entre les deux périodes. Par rapport à la prévision semestrielle de 645,6 milliards, ces dépenses sont en dépassement de 96,3 milliards, soit un taux d'exécution de 114,9%. Ces dépenses sont notamment boostées par l'accélération des travaux d'infrastructures liées à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de football masculin prévue en 2019. L'évolution et les réalisations des différentes rubriques des dépenses d'investissement sont présentées ci-après.

a)- Les dépenses d'investissement sur ressources propres s'élèvent à 345,6 milliards à fin juin 2018, baissant de 154,2 milliards (-30,9%) en rythme annuel. Par rapport à la prévision du premier semestre 2018 fixée à 329,1 milliards, elles sont en dépassement de 16,5 milliards, soit un taux d'exécution de 105%.

b)- Les dépenses d'investissement sur financements extérieurs sont de 376,2 milliards à fin juin 2018 et augmentent de 91,8 milliards en rythme annuel. Par rapport aux 298 milliards prévus au premier semestre 2018, leur taux d'exécution est de 126,3%.

c)- Les dépenses de restructuration se chiffrent à 20,1 milliards à fin juin 2018 contre 18,8 milliards à la même période de l'exercice 2017, soit une hausse de 1,3 milliard. Leur taux d'exécution est de 108,4% par rapport aux 18,5 milliards d'objectif semestriel.

3- Le service de la dette publique

Le service de la dette publique s'établit à 301,1 milliards au premier semestre 2018 contre 165,5 milliards au premier semestre 2017, soit une hausse de 135,7 milliards (+82%) en glissement annuel. Cette hausse s'observe à la fois au niveau des deux grandes catégories de dette publique. Par rapport aux 527,5 milliards prévus, le taux d'exécution du service de la dette publique est de 57,1%.

a)- Le service effectif de la dette extérieure se chiffre à 170,8 milliards à fin juin 2018 contre 88,9 milliards à fin juin 2017, soit une augmentation de 81,9 milliards (+92,1%). Son taux de réalisation est pratiquement de 100% et, il n'y a pas d'accumulation d'arriérés sur la dette extérieure.

b)- Les paiements au titre de la dette intérieure progressent de 53,8 milliards (+70,3%), passant de 76,5 milliards à fin juin 2017 à 130,2 milliards à fin juin 2018, principalement du fait de l'amélioration de l'apurement des arriérés intérieurs. Par rapport aux 356,5 milliards prévus, le taux d'exécution de ces paiements est de 36,5%.

III- SOLDES BUDGETAIRES DE BASE

Au terme du premier semestre de l'exercice 2018, reflétant les recettes et dons mobilisées et les dépenses exécutées, le

solde primaire se situe à -190,5 milliards. Le solde primaire non pétrolier s'établit à -410,7 milliards.

Afin d'assurer une bonne exécution du budget de l'Etat et l'atteinte des objectifs de l'année 2018, dans un contexte économique, social et budgétaire relativement difficile, des mesures ont été prises depuis le début du second semestre. Elles concernent notamment le renforcement de la mobilisation des recettes non pétrolières, le resserrement de la régulation budgétaire et l'amélioration du contrôle de l'effectivité de la dépense publique./-

EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT A FIN JUIN 2018

(En milliards de FCFA, sauf précision contraire)

RUBRIQUES	L.F.	Ordonnance	janv-juin 18	janv-juin 18	janv-juin 17	Écart (f)=(d-e)	Taux de Réalisation (d/c) (%)	Variation	
	2018	2018	Prévisions	Réalisations	Réalisations			(d/e)	(d/e)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)			(abs)	(%)
A- RECETTES INTERNES	3175,0	3324,0	1627,8	1561,3	1473,9	-66,5	95,9	87,4	5,9
I- Recettes pétrolières	362,0	444,0	206,8	220,2	195,5	13,4	106,5	24,7	12,6
1- Redevance SNH	270,5	352,5	176,3	186,0	169,8	9,8	105,6	16,2	9,6
2- IS pétrole	91,5	91,5	30,5	34,1	25,7	3,6	-	8,4	32,9
II- Recettes non pétrolières	2813,0	2880,0	1421,0	1341,1	1278,4	-79,9	94,4	62,7	4,9
I- Recettes Fiscales	2645,0	2712,0	1337,0	1261,9	1220,7	-75,1	94,4	-41,2	3,4
a- Recettes des impôts et taxes	1845,0	1912,0	935,0	908,3	884,5	-26,7	97,1	23,8	2,7
dont - IRPP	248,0	253,0	117,4	126,7	121,8	9,3	107,9	4,9	4,1
- TVA	709,0	766,0	331,5	332,1	330,2	0,5	100,2	1,9	0,6
- IS non pétrole	360,0	365,0	217,2	196,1	192,9	-21,1	90,3	3,2	1,6
- Droits d'accises	200,0	200,0	106,4	100,5	102,5	-6,0	94,4	-2,0	-2,0
- Droits d'enreg. et timbre	123,9	125,8	59,0	50,9	50,3	-8,0	86,4	0,6	1,3
- TSPP	132,0	132,0	66,8	66,6	62,2	-0,2	99,7	4,4	7,0
b- Recettes douanières	800,0	800,0	402,0	353,6	336,2	-48,4	88,0	17,4	5,2
dont - Droit de douane import.	374,9	374,9	188,4	159,1	158,7	-29,3	84,5	0,4	0,3
- TVA import.	382,6	382,6	192,3	162,1	150,6	-30,1	84,3	11,5	7,6
- Droits d'accises import.	12,8	12,8	6,4	7,7	8,2	1,2	119,1	-0,6	-7,0
- Droits de sortie	20,4	20,4	10,3	19,3	11,0	9,1	188,4	8,3	75,4
2- Recettes non fiscales	168,0	168,0	84,0	79,2	57,7	-4,8	94,3	21,5	37,2
B- EMPRUNTS ET DONNS	1338,5	1365,5	682,8	623,3	437,5	-59,4	91,3	185,9	42,5
- Prêts projets	571,0	571,0	289,4	367,9	273,8	78,5	127,1	94,1	34,4
- Dons	64,5	64,5	32,3	8,4	6,8	-23,9	25,9	1,6	22,9
- Prêts FMI	86,0	86,0	43,0	0,0	0,0	-43,0	0,0	0,0	-
- Appuis budgétaires	261,0	248,0	118,1	118,1	0,0	0,0	100,0	118,1	-
- Emission des titres publics	260,0	300,0	150,0	129,0	91,0	-21,0	86,0	38,0	41,8
- Emprunts bancaires	96,0	96,0	50,0	0,0	65,9	-50,0	0,0	-65,9	-100,0
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	4513,5	4689,5	2310,5	2184,6	1911,3	-125,9	94,6	273,3	14,3
DEPENSES									
I- Dépenses courantes	2195,3	2342,3	1171,2	957,0	959,0	-214,2	81,7	-2,0	-0,2
Dépenses de personnel	1024,0	1024,0	512,0	489,5	453,2	-22,5	95,6	36,3	8,0
Dépenses de Biens & Services	790,3	840,3	420,2	305,1	325,9	-115,0	72,6	-20,8	-6,4
dont - C2D	0,0	12,2	6,1	0,1	0,0	-6,0	-	0,1	-
Transferts et pensions	381,0	478,0	239,0	162,4	179,9	-76,6	67,9	-17,5	-9,8
II- Dépenses d'investissement	1291,1	1291,1	645,6	741,9	803,1	96,3	114,9	-61,2	-7,6
Sur financements extérieurs	596,0	596,0	298,0	376,2	284,4	78,2	126,3	91,8	32,3
Sur ressources propres	658,1	658,1	329,1	345,6	499,8	16,5	105,0	-154,2	-30,9
dont - C2D	0,0	33,3	16,7	0,0	0,0	-16,7	-	0,0	-
Dépenses de restructuration	37,0	37,0	18,5	20,1	18,8	1,6	108,4	1,3	6,6
III- Service de la dette publique	1027,1	1056,0	527,5	301,1	165,5	-226,4	57,1	135,7	82,0
Dette extérieure	357,0	343,0	171,0	170,8	88,9	-0,2	99,9	81,9	92,1
Dette intérieure	670,1	713,0	356,5	130,3	76,5	-226,2	36,5	53,8	70,3
dont - Amortissement du principal	312,3	312,3	180,0	17,4	26,8	-162,6	9,6	-9,5	-35,3
- Remboursement crédits de TVA	117,0	117,0	36,0	36,0	36,0	0,0	100,1	0,0	0,1
- Arriérés intérieurs	200,0	200,0	100,0	58,0	12,7	-42,0	58,0	45,3	356,5
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4513,5	4689,5	2344,2	2000,0	1927,5	-344,2	85,3	72,5	3,8

Source: MINFL

Fecafoot

Vers une reprogrammation de l'Ag d'adoption des textes ?

Réuni hier à Yaoundé, le bureau exécutif de l'Acfac exige la reprise de l'Assemblée générale du 10 octobre dernier en raison du non-respect du quorum des voix lors de la tenue de cette assise.

 Par Désiré Domo

Il y aura duel. C'est ce qu'il faut retenir de la réunion du bureau exécutif de l'Association des clubs de football amateurs du Cameroun (Acfac) tenu le 16 octobre dernier à Yaoundé. Alors que le Comité de normalisation de la Fédération camerounaise de football (Fecafoot) -planificateur de l'Assemblée générale extraordinaire (Ag) d'adoption des nouveaux textes de la Fecafoot le 10 octobre dernier -croyait avoir tourné cette page, le bureau exécutif de l'Acfac remet l'affaire au goût du jour. Pour faire simple, le bureau exécutif de l'Acfac invite le Comité de normalisation à reprogrammer une autre Ag. Il exige à cet effet que l'intitulé change de nature. Les membres de l'instance dirigeante des clubs amateurs du Cameroun demandent que le titre soit «Assemblée générale» au lieu d'«Assemblée générale extraordinaire».

Et pour cause «la majorité des 2/3 des voix requises pour adopter de nouveaux statuts n'a pas été respectée», précise le communiqué final.

En effet, le but de la réunion du bureau exécutif de l'Acfac de ce 16 octobre était de faire revivre le film de la session extraordinaire de l'Ag de la Fecafoot tenue à Mbankomo le 10 octobre dernier. Les rapports que présentent les membres du bureau de cette instance des clubs amateurs du Cameroun présents aux travaux de Mbankomo font état d'un quorum de votes des statuts de la Fecafoot non at-



Le président de l'Acfac entouré de ses membres.

teint. «Lors du vote à main levées, 23 membres sur 60 se sont réellement prononcés contre l'adoption de nouveaux statuts de la Fecafoot présentés par le nouveau comité de normalisation», témoigne Djibrine Mati, membre de l'Ag de la Fecafoot.

Plus loin, les 13 membres de l'Acfac présents ou représentés à cette Ag disent s'être vus proposer un montant de 700.000 F cfa pour joindre leurs voix à celles des membres qui se sont prononcés pour l'adoption des textes. Pire encore, le document signé par le président de séance Henri Claude Balla Ongolo renseigne d'une part que les projets

des nouveaux statuts de la Fecafoot et onze autres textes réglementaires ont été remis à la majorité des membres la veille et le jour-même de la tenue de l'Ag ; et d'autres part ces nouveaux statuts n'intègrent pas les dispositions de la nouvelle loi portant sur l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives au Cameroun. «C'est une diversion de la Fifa», précise le document signé du président de l'Acfac. Résultats des courses «ils ont pris les statuts à l'ère Pr Joseph Owona. Ils ont réajusté deux à trois choses. C'est ce qui adopté comme nouveaux textes de la Fecafoot», affirme Abdouraman Hamadou, président de l'Etoile filante de Garoua.

Au regard de ces dénonciations, le bureau exécutif de l'Acfac décide de contester devant les juridictions compétentes les résolutions de l'Ag extraordinaire de la Fecafoot du 10 octobre dernier. Il donne un délai de quatorze jours à l'équipe de Me Dieudonné Happi pour réorganiser une autre Ag.

Coupe du Cameroun de luttes

Clap de fin pour la saison 2018

 Par Désiré Domo



L'on est d'ores et déjà fixé sur les champions du Cameroun 2018 à la Fédération camerounaise de luttes. Ils ont été dévoilés dimanche 14 octobre dernier à Yaoundé au terme des finales. Au bout de trois jours de compétition, l'on connaît les différents vainqueurs des trois catégories en lice (Lutte libre, lutte gréco-romaine et lutte féminine). En lutte libre par exemple, Forsong, Lonkeng, Kwo Effonde, Kamgang, Kemka, Mbock, Nnouch et Nji Saidou sont médaillés d'or respectivement chez les 57kg, 61kg, 65kg, 70kg, 79kg, 92kg, 97kg et 125kg. En lutte féminine seniors-cadettes, Tsa Assongo décroche l'or chez les 50kg tandis que Nyangono, Abouti et Bami l'emportent aussi chez les 53kg, 57kg et les 76kg. Plus de 100 lutteurs et lutteuses venus de cinq régions du Cameroun (Nord-Ouest, Sud-Ouest, Littoral, Centre et Sud) ont rivalisé d'adresse pendant 72h. «Gérer les hommes avec tous ce qu'il y a comme éléments techniques, comportements personnels, rassembler autant de personnes, mettre sur pied un budget sans avoir reçu des financements, je pense que c'est à saluer. La fête a été belle. Il n'y a pas eu d'incident majeur. Il y a juste eu quelques velléités. Mais, je suis satisfait. Nous sommes dans un projet qui doit voir le jour dans les prochains jours. Nous voulons commencer la lutte en plein air», explique Serge Amougou, président de la Fédération camerounaise de luttes. Compte tenu des aléas climatiques, les compétitions en luttes africaines ou traditionnelles ne sont pas déroulées lors de ces finales de la Coupe du Cameroun.

Rugby

Adax Petroleum sur le toit du Cameroun

 Par Désiré Domo

La saison passée c'était Adax Petroleum, cette saison c'est toujours Adax Petroleum. Le club du Littoral a remporté pour la deuxième fois consécutive la Coupe du Cameroun de rugby. C'était samedi dernier au Complexe de la Garde présidentielle à Obili (Yaoundé). Les poulains d'Akaba ont dominé Yaounde University Club (Yuc) 11-6. Rencontre enlevée et très courue qui démarre timidement pour les tenants du titre. Longtemps couru après le score après la première pénalité inscrite par Yuc en tout début de match, Adax Petroleum de Douala remet les pendules à l'heure dans la deuxième moitié de la 2e mi-temps. En fin de rencontre, le club du Littoral crée la différence en doublant son adversaire. Pour cette ultime affiche de la saison 2018, le nouvel exécutif de la Fédération camerounaise de rugby pilotée par Emmanuel Essono a marqué les esprits à Yaoundé. Pour rappel, depuis sa suspension par la Fédération internationale de rugby en 2013, la Fecarugby n'a toujours pas réintégré l'ins-



Fin de saison à la Fecarugby.

tance faïtière du rugby mondial. Une suspension qui fait monter en puissance le manque criard des compétitions des athlètes, la rareté des infrastructures et du matériel. Elle altère aussi la qualité du jeu et incite les athlètes à changer de discipline sportive. La Fecarugby malgré cela a reçu de l'un de ses mécènes un don de matériel le week-end dernier. Il est question de booster la discipline afin qu'elle réintègre l'instance faïtière du rugby mondial.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ARRETE N° 000641 /MINFI DU 09 OCT 2018
portant création, organisation et fonctionnement du Répertoire
National des Sûretés Mobilières.

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique du 17 octobre 1993, Révisé le 17 octobre 2009 ;
- Vu le Traité de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale du 16 mars 1994, révisé le 25 juin 2008 ;
- Vu l'Acte Uniforme OHADA du 15 décembre 2010 portant sur le Droit Commercial Général ;
- Vu l'Acte Uniforme OHADA du 15 décembre 2010 portant Organisation des Sûretés ;
- Vu l'Acte Uniforme OHADA du 30 janvier 2014 relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
- Vu la Convention du 15 octobre 1990 portant création d'une Commission Bancaire de l'Afrique centrale ;
- Vu la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale ;
- Vu le Règlement n°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC ;
- Vu la loi n°2003/004 du 21 avril 2003 relative au secret bancaire ;
- Vu le décret n°96/138 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du Conseil National du Crédit ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
- Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu la décision à caractère général n° 01/90 du 28 juin 1990 modifiant et complétant la décision à caractère général n° 01/89 du 09 février 1989 relative aux sanctions applicables aux banques ;
- Vu la décision n° 00000366 du 04 septembre 2013 relative aux sanctions applicables aux établissements de microfinance,

du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et ses textes modificatifs subséquents ;

Etablissement de microfinance (EMF) : entité agréée qui exerce l'activité de microfinance dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;

Microfinance : activité exercée par des entités agréées n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier tel que défini à l'annexe de la Convention du 17 janvier 1992 portant Harmonisation de la Réglementation Bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et qui pratiquent, à titre habituel, des opérations de crédit



et/ou de collecte de l'épargne, et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel ;

- **Répertoire :** recueil comportant des données classées selon un certain ordre ;
- **Sûreté mobilière :** garantie légale, conventionnelle ou judiciaire octroyée à un établissement assujéti pour le recouvrement du crédit accordé à un emprunteur et portant sur un bien meuble ou un ensemble de biens meubles corporels ou incorporels.

Article 3 : (1) Le RNSM est une base de données qui centralise les informations déclarées par les établissements assujétis et portant sur les biens donnés en garantie de crédits obtenus auprès d'un ou de plusieurs établissements assujétis.

(1) Logé et géré au Conseil National du Crédit, le RNSM a pour objet de centraliser les informations relatives aux sûretés mobilières légales, conventionnelles et judiciaires qui garantissent les crédits accordés par les établissements assujétis, afin d'en assurer une large publicité.

ARRETE :

CHAPITRE I :

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : (1) Le présent arrêté porte création, organisation et fonctionnement du Répertoire National des Sûretés Mobilières (RNSM), ci-après désigné « RNSM ».



Article 2 : Au sens du présent arrêté, les définitions suivantes sont admises :

- **Astreinte :** sanction pécuniaire infligée à un établissement assujéti pour non-respect des dispositions du présent arrêté ;
- **BEAC :** Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- **COBAC :** Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;
- **CNC :** Conseil National du Crédit ;
- **Crédit :** acte par lequel un établissement assujéti agissant à titre onéreux met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une personne physique ou morale ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement, ou une garantie ;
- **Constituant d'une sûreté mobilière :** personne physique ou morale qui donne un ou plusieurs de ses biens mobiliers en garantie de sa dette ou de celle d'un tiers ;
- **Emprunteur :** personne physique ou morale, titulaire d'un compte dans les livres d'un établissement assujéti, bénéficiaire d'un crédit ;
- **Engagement par signature :** acte par lequel un établissement assujéti prend, dans l'intérêt d'une personne physique ou morale un engagement tel qu'un cautionnement, un aval, une lettre de garantie, un crédit documentaire, une contre garantie ;
- **Etablissements assujétis :** banques, établissements financiers, établissements de microfinance et tout autre organisme dûment habilité, conformément aux dispositions des lois et règlements en vigueur ;
- **Etablissement de crédit :** organisme agréé qui effectue à titre habituel des opérations de banque, conformément aux dispositions de l'annexe à la convention

CHAPITRE II : DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU REPERTOIRE NATIONAL DES SURETES MOBILIERES

Article 4 : (1) Le RNSM est entièrement informatisé et accessible en ligne à travers un site WEB créé à cet effet.

(2) Les informations contenues dans le RNSM sont stockées dans une base de données informatique.

Article 5 : (1) Tout établissement assujéti est tenu, à la suite de l'octroi d'un crédit assorti d'une sûreté mobilière ou de l'obtention par voie conventionnelle, légale ou judiciaire d'une sûreté mobilière en garantie d'un crédit préalablement octroyé, de déclarer les informations et données sur ladite sûreté au RNSM.

(2) La déclaration visée à l'alinéa 1 ci-dessus ne se substitue pas à l'enregistrement de la sûreté mobilière concernée dans l'un des registres prévus par la réglementation en vigueur.

Article 6 : (1) La déclaration prévue à l'article 5 ci-dessus est effectuée par l'établissement assujéti dans un délai de quarante-huit (48) heures, après la date d'obtention ou de constitution de la sûreté mobilière.

(2) La déclaration visée à l'article 5 ci-dessus se fait exclusivement en ligne par l'intermédiaire d'un bordereau de déclaration dématérialisé, et ce, sous la seule responsabilité de l'établissement assujéti.



Article 7 : L'accès aux données centralisées dans le RNSM est ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24 heures sur 24) et sept jours sur sept (7 jours sur 7), à l'exception des périodes de maintenance nécessaires.

Article 8 : (1) Toute personne physique ou morale intéressée peut consulter les données centralisées dans le RNSM.

(2) La consultation se fait par l'intermédiaire d'un bordereau de recherche accessible en ligne, sur le site web du RNSM, à partir du ou des nom (s) et prénom (s) de l'emprunteur ou du constituant de la sûreté mobilière, s'il n'est pas lui-même emprunteur.

(3) La consultation peut aussi s'effectuer à partir de la description du ou des biens constituant la sûreté mobilière.

(4) La personne physique ou morale intéressée, mentionnée à l'alinéa 1 susvisé, qui effectue une consultation a accès à toutes les informations visées à l'article 10 du présent arrêté, à l'exception de l'information visée à l'article 10 (2-d), ci-après.

(5) Les établissements assujettis effectuant une recherche ont accès à l'ensemble des informations visées à l'article 10 du présent arrêté.

(6) Seul l'administrateur de la base des données a accès à l'ensemble des données contenues dans le RNSM.

Article 9 : (1) Les personnes visées à l'article 8 alinéa 1 ci-dessus peuvent également adresser des demandes au Secrétaire Général du Conseil National du Crédit, afin d'obtenir des informations concernant l'emprunt garanti tel que déclaré au RNSM.

(2) Le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit juge de l'opportunité de donner ou de ne pas donner les informations sollicitées.

Article 10 : (1) Le bordereau de déclaration visé à l'article 6 alinéa 2 du présent arrêté, est accessible à partir du site web du RNSM.

(2) Ledit bordereau est constitué des champs ci-après, qui doivent être renseignés par l'établissement assujéti qui procède à la déclaration :

- la dénomination sociale, l'adresse du domicile et l'adresse mail de l'établissement assujéti créancier ;
- les nom (s), prénom (s), nom (s) de jeune fille, dénomination sociale, adresse du domicile et numéro de carte nationale d'identité de l'emprunteur ;
- les nom (s), prénom (s), nom (s) de jeune fille, dénomination sociale, adresse du domicile et numéro de carte nationale d'identité du constituant de la ou des sûretés mobilières ;



- le montant du crédit objet de la sûreté mobilière ;
- la description du ou des biens constituant la ou les sûretés mobilières ;
- la durée pour laquelle la sûreté mobilière a été consentie ;
- la nature de la sûreté mobilière consentie ;
- l'indication du registre dans lequel la sûreté mobilière a été enregistrée, le cas échéant.

Article 11 : (1) Tout établissement assujéti qui a procédé à la radiation ou à la modification d'un enregistrement dans un des registres des sûretés mobilières, doit dans un délai de quarante-huit (48) heures, procéder à la radiation ou à la modification des informations subséquentes dans le RNSM.

(2) La radiation s'opère automatiquement à l'expiration du délai pour lequel la sûreté a été déclarée dans le répertoire.

CHAPITRE III :

DES SANCTIONS

Article 12 : (1) Sans préjudice des sanctions prévues par la réglementation en vigueur, l'omission, le refus de déclaration ou la communication d'informations inexactes, fausses et/ou erronées sont passibles d'astreintes.

(2) Les astreintes sont appliquées après avertissement par tout moyen laissant trace écrite, assorti d'une injonction restée sans suite, à l'établissement assujéti, de régulariser la situation dans un délai de huit (08) jours.

(3) Les astreintes sont appliquées par le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit.

Article 13 : La procédure d'application des astreintes est la suivante :

(1) pour les établissements de crédit :

- après l'expiration du délai de huit (08) jours visé à l'alinéa 2 de l'article 12 ci-

dessus, et en cas de non-exécution de l'établissement en cause, application des astreintes de F CFA cinquante mille (50 000) par jour de retard pendant les 10 premiers jours ;

- et de F CFA soixante-quinze (75 000) par jour de retard à partir du 11^{ème} jour, le tout à compter du 1^{er} jour de retard constaté ;

- le montant de ces astreintes est débité d'office dans le compte de l'établissement de crédit concerné dans les livres de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

(2) Pour les établissements de microfinance :



- après l'expiration du délai de huit (08) jours visé à l'alinéa 2 de l'article 12 ci-dessus, et en cas de non-exécution de l'établissement de microfinance en cause, application des astreintes de F CFA vingt-cinq mille (25 000) pendant les 10 premiers jours ;

- et de F CFA cinquante mille (50 000) F CFA par jour de retard à partir du 11^{ème} jour, le tout, à compter du 1^{er} jour de retard constaté ;

- le montant de ces astreintes est débité d'office dans le compte bancaire de l'établissement de microfinance concerné.

CHAPITRE IV :

DISPOSITIONS DIVERSES, TRANSITOIRES ET FINALES

Article 14 : (1) Les établissements assujettis ont un délai de six (06) mois pour déclarer dans le RNSM toute sûreté mobilière existante.

(2) Le délai prévu à l'alinéa 1 ci-dessus, court à compter de la date de mise en production du RNSM publié par le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit.

Article 15 : Le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit peut, en tant que de besoin, prendre des directives et lettres circulaires relatives à l'application du présent arrêté.

Article 16 : Les dépenses de fonctionnement du RNSM sont supportées par le budget du Conseil National du Crédit.

Article 17 : Le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit, le Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire du Ministère des Finances et le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais /-

Yaoundé, le 10 OCT 2018
 Le MINISTRE DES FINANCES,
 Louis Paul MOTAZE



Malawi-Cameroun

Le jeu et les joueurs

Les Lions indomptables ont fait jeu égal (0-0), hier mardi 16 octobre face aux Flammes du Malawi en match comptant pour la 4e journée des éliminatoires de la Can 2019.

 Par Claude Olivier Banaken

Fabrice Ondo : 08/10

Auteur de deux arrêts décisifs lors de la première période, le champion d'Afrique en titre a passé un après-midi plutôt mouvementé. Serein tout au long de la rencontre à travers quelques dribles sur les attaquants malawites et des relances au pied, il est le meilleur camerounais de la rencontre. Le gardien de but du Kv Ostende en première division belge a été impérial et rassurant dans ses interventions.



Oyongo Bitolo : 04,5/10

L'arrière gauche de Montpellier en France a souvent essayé de percuter mais sans succès. Contrairement au match contre le Comores le 08 septembre dernier, où il a impulsé le but de l'égalisation, l'ancien sociétaire de Coton sport de Garoua, n'a réussi aucun centre en retrait hier 16 octobre contre les Flammes du Malawi. Certains pourraient pointer du doigt l'état du terrain avec une pelouse synthétique. Cependant, Oyongo Bitolo a su rester attentif sur le plan défensif.



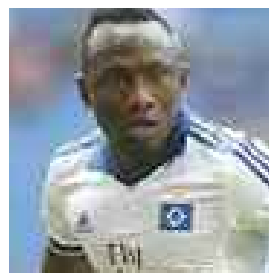
Petrus Boumal : 04/10

Pour sa première titularisation en match officiel avec l'équipe nationale de football fanion du Cameroun, le joueur a réalisé un match fragile. Un peu perdu dans l'entre-jeu, Boumal a démontré qu'il était physiquement limité en se retrouvant constamment au sol après ses duels. Une contreperformance qui a conduit à son remplacement par Zambo Anguissa à la 62e mn de jeu.



Jacques Zoua : 03/10

C'est la grosse déception côté camerounais, lors des deux confrontations avec les Flammes du Malawi. Peu convainquant lors du match aller, Jacques Zoua a une fois de plus bénéficié de la confiance de Clarence Seedorf sur le front de l'attaque. En perte de vitesse et d'efficacité, le joueur de l'Astra Giurgiu, en Roumanie, aurait pu donner la victoire au Lions indomptables. En effet, Jacques Zoua



Dawa Tchakonte : 05/10

Titulaire en défense centrale en lieu et place de Micheal Ngadeu, le joueur a assuré l'essentiel. Bon dans les duels aériens, il a d'abord manqué de repère en début de match avant de se ressaisir. D'ailleurs, Dawa Tchakonte est celui qui occasionne la première action dangereuse des Lions indomptables. Après une remarquable remontée effectuée à la 28e mn, le joueur adresse un centre en retrait dans le petit cadre adverse. Celui-ci est malheureusement mal négocié par Jacques Zoua.



Faï Colins : 05/10

Sa titularisation à la place de Jérôme Onguene sur le côté droit n'a surpris personne. Depuis la Can 2017, Faï Colins est sur une bonne marge de progression. Efficace dans le repli défensif, percutant dans ses remontées avec quelques centres mal exploités par les attaquants camerounais, le joueur a une fois de plus prouvé qu'il est le meilleur à ce poste.



Fabrice Olinga : 04,5/10

C'était sa deuxième titularisation en match officielle avec les Lions indomptables. Comme le 12 octobre dernier au stade Ahmadou Ahidjo (lors du match Cameroun-Malawi de la 3e journée, Ndlr), le milieu de couloir est une fois de plus passé à côté de la rencontre. Durant toute la partie, Fabrice Olinga a manqué de percussion sur son côté. Son bilan affiche zéro débordement réussi. Il semble avoir perdu le potentiel technique qu'on lui reconnaissait en début de sa carrière.



Joel Tagueu : 03,5/10

Il fait partie des joueurs qui ont bénéficié de la confiance de Clarence Seedorf. Aligné juste derrière Jacques Zoua, Joël Tagueu a été inexistant. Le joueur a manqué d'inspiration pendant les 77 mn qui lui ont été accordées par le staff technique de l'équipe. Son bilan est de zéro tir cadré et zéro passe décisive.



Yaya Banana : 04/10

Peu rigoureux dans ses interventions, il a manqué de vivacité lorsqu'il fallait stopper les contre-attaques des malawites. Dominateur dans le jeu aérien, l'ancien joueur de Diable rouge de Maroua a parfois manqué de précisions dans ses relances. Sa collaboration avec Dawa Tchakonte, dans l'axe central du Cameroun est moins satisfaisante qu'avec Micheal Ngadeu.



Georges Mandjeck : 06/10

Le capitaine du jour s'est montré vaillant au cours de la rencontre. Combatif au milieu de terrain, il a gagné presque tous ses duels et a été d'une importance capitale dans le travail défensif de l'équipe. Même s'il a très peu trouvé ses attaquants, ses relances sur les côtés ont souvent permis d'aérer le jeu des Lions indomptables.



Georges Ntep : 04/10

En manque de temps de jeu depuis le début de saison avec son club Wolfsburg, Paul Georges Ntep, a manqué de percussion sur son côté gauche. Il a presque joué dans l'ombre de son latéral Faï Colins qui a adressé plus de centre que lui. Au cours de ses 66 mn de jeu, l'ex-international français est resté timide avec beaucoup de ballon joué vers l'arrière. En deux apparitions avec les Lions indomptables, Paul Georges Ntep n'arrive toujours pas à prendre ses marques. Lui qui espère avoir de beaux jours avec l'équipe nationale fanion du Cameroun.

